Les Compagnies
Loblaw
Limitée

Président du conseil et président – Description du poste

Généralités

Le conseil d'administration (le « conseil ») nomme et supervise le président du conseil et président de Les Compagnies Loblaw Limitée (la « société ») au gré dudit conseil.

Le président du conseil et président doit rendre des comptes au conseil quant au leadership, à la gestion, à la direction et à la performance opérationnelle de la société, conformément au plan stratégique et aux objectifs approuvés périodiquement par le conseil. De plus, dans le cadre de ses fonctions à la tête du conseil, le président du conseil et président, en collaboration avec le directeur indépendant principal nommé par le conseil (le « directeur principal »), est responsable de la gestion, du développement et de la bonne performance du conseil et d'offrir du leadership au conseil dans l'accomplissement de ses responsabilités collectives de supervision de la gestion du commerce et des affaires de la société.

Responsabilités et rôles propres au président du conseil

À titre de président du conseil d'administration et président, la personne nommée doit :

(a) diriger, gérer et organiser le conseil conformément au mandat du conseil;

(b) de concert avec le directeur principal, s'assurer que les procédures appropriées sont en place pour permettre au conseil de travailler efficacement et de fonctionner indépendamment de la direction;

(c) de concert avec le directeur principal, les autres directeurs et le secrétaire général, établir l'ordre du jour pour chaque réunion du conseil afin que toutes les questions pertinentes y soient abordées et s'assurer que les membres de la haute direction appropriés soient disponibles pour la présentation ou le traitement des divers problèmes, si nécessaire;

(d) présider les réunions du conseil, y compris exiger que la documentation récapitulative soit livrée en temps opportun, fournir suffisamment de temps pour une discussion sur les problèmes, faciliter l'obtention d'un consensus, encourager la pleine participation et discussion par les membres du conseil et s'assurer que les décisions du conseil sont claires et consignées avec exactitude;

(e) maintenir des relations efficaces entre le conseil et la haute direction;

(f) faire preuve de leadership pour que le conseil forme une équipe unie;

(g) de concert avec l'administrateur principal, déterminer les informations requises par le conseil pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités efficacement et veiller à ce que la haute direction tienne le conseil informé de toutes les questions pertinentes à l'exécution de ses tâches, et ce, en tout temps;

(h) veiller à ce que le conseil se réunisse aussi souvent que nécessaire;

(i) s'assurer que les attributions du conseil sont déléguées aux comités compétents, qu'elles sont remplies et que les résultats sont transmis au conseil;

(j) présider les rencontres avec les actionnaires, être disponible pour répondre aux questions et participer de toute autre manière nécessaire;

(k) conjointement avec le comité de la gouvernance, du développement des collègues, de la rémunération et des mises en candidature et nominations, trouver des candidats potentiels pour des postes vacants au conseil, puis déterminer leur intérêt à se joindre au conseil;

(l) surveiller la conformité aux politiques de gouvernance d'entreprise du conseil, y compris celles traitant de l'assiduité et du déroulement des réunions du conseil ou du comité, des séances à *huis clos*, de la gestion d'information et de la production de rapports ou de toute autre politique liée à la conduite des affaires du conseil;

(m) prendre toutes les autres mesures raisonnables pour veiller à ce que les obligations et les responsabilités du conseil, faisant partie de son mandat, soient comprises par le conseil, ainsi que par la haute direction, tout en veillant à ce que les frontières entre le conseil et l'équipe de direction soient comprises et respectées.

Responsabilités et rôles propres au président

Dans l'exercice de ses fonctions, le président du conseil et président assume les responsabilités et rôles suivants :

1. Leadership et culture. Le président du conseil et président doit assumer un rôle de leadership afin de proposer une orientation stratégique, des valeurs et une répartition disciplinée des capitaux, afin d'obtenir de bons résultats et de générer une valeur durable à long terme pour les actionnaires. Le président du conseil et président doit promouvoir une culture qui améliore l'efficacité de la société et qui correspond à ses objectifs stratégiques et d'exploitation. De plus, le président du conseil et président doit également élaborer et promouvoir une culture d'entreprise qui souligne les performances exceptionnelles, l'intégrité, les valeurs de la société, la diversité et l'inclusion.

2. Élaboration des plans d'affaires et stratégiques. Le président du conseil et président doit élaborer (a) un plan d'affaires annuel; et (b) un plan stratégique annuel qui doivent être approuvés une fois par année par le conseil, lors d'une de ses réunions à l'automne. Les plans d'affaires et stratégiques doivent être présentés sous la forme suivante :

    a. Plan d'affaires annuel. Le plan d'affaires annuel définit le cadre général et les attentes pour l'année, y compris, sans s'y limiter nécessairement, un plan d'exploitation, un budget financier assorti d'objectifs en matière de performance, un plan d'immobilisation incluant l'immobilier, et un plan de ressources humaines/structure de gestion. Le président du conseil et président élabore et recommande au conseil les plans d'affaires, les exigences opérationnelles, la structure organisationnelle, les besoins en personnel et budgétaires requis pour réaliser le plan stratégique de la société; et

    b. Plan stratégique. Le plan stratégique doit comprendre une analyse triennale au niveau stratégique de l'exploitation, des biens immobiliers et des ressources humaines, ainsi qu'un plan financier fixant des objectifs en matière de performance. Les tendances sectorielles et mondiales doivent être prises en compte dans l'élaboration de ce plan et incluses dans la présentation. Le président du conseil et président doit assumer un rôle de leadership pour définir des objectifs stratégiques à long terme, des objectifs en matière de performance et des politiques opérationnelles de la société.

3. Exécution des plans d'affaires et stratégiques. Le président du conseil et président est responsable de l'exécution du plan d'affaires et des objectifs stratégiques à long terme de la société, tels qu'approuvés par le conseil. Le président du conseil et président gère et supervise

les activités et les ressources de la société conformément à la gestion stratégique, aux limites financières et aux objectifs opérationnels adoptés par le conseil.

4. Gestion de l'efficacité et de la relève. Le président du conseil et président, en collaboration avec le conseil, s'assure que la société dispose d'une équipe de la haute direction efficace, que le conseil communique régulièrement avec les membres de cette équipe et qu'un plan de relève, d'évaluation et de développement efficace soit mis en place pour tous les secteurs de la société.

5. Performance et rémunération. Le président du conseil et président supervise, évalue la performance et recommande la rémunération des cadres supérieurs au Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et nominations et de la rémunération.

6. Politiques et initiatives de la société. Le président du conseil et président fera preuve de leadership dans la définition de la mission, des valeurs et des politiques opérationnelles de la société, y compris les principes qui guident son approche en matière d'environnement, de société et de gouvernance.

7. Gestion des risques de la société. Le président du conseil et président établit et assure le suivi des systèmes afin de repérer et de gérer les risques principaux auxquels fait face la société.

8. Conformité et intégrité. Le président du conseil et président assure la promotion et la protection de l'intégrité de la société ainsi que sa réputation dans les marchés qu'elle exploite et auprès des clients, des gouvernements et des organismes de réglementation. Le président du conseil et président, travaille avec le vice-président principal et chef de la conformité et de l'éthique pour assurer le développement et l'intégration des programmes de conformité pertinents au sein de la société, tout en promouvant de manière active une culture de la conformité.

9. Suivi. Le président du conseil et président assure un suivi continu et l'examen de la performance réelle par rapport à celle définie dans le plan d'affaires annuel (notamment pour les finances, le budget d'investissement, le programme d'immobilier, les ressources humaines, etc.).

10. Reddition de comptes au conseil. Lors de chaque réunion du conseil, le président du conseil et président présente un rapport de la performance réelle par rapport à celle définie dans le plan d'affaires. En outre, il convient de passer en revue les points saillants du plan stratégique, de discuter de l'évolution du secteur et de présenter les modifications apportées à la stratégie (le cas échéant). Le président du conseil et président doit rendre compte au conseil, en temps opportun, de la réalisation des stratégies mises en œuvre.

11. Approbations requises. Le président du conseil et président approuve ce qui suit :

    a. le matériel de communiqué de presse, conformément à la politique de communication de l'information de la société;

    b. les grandes présentations publiques (conférences, réunions avec des analystes, etc.);

    c. les changements au sein de la direction (embauches, congédiements et mutations) pour chaque subordonné direct du président du conseil et président et pour tous les vice-présidents principaux de LCL et les niveaux supérieurs (ou équivalents);

    d. tous les frais généraux, les acquisitions et les dessaisissements pertinents, de même que toute augmentation ou diminution aux frais généraux totaux de la société excédant les prévisions budgétaires de plus de 10 %.

12. Relations publiques. Le président du conseil et président maintient des relations efficaces avec les actionnaires de la société, ses clients, ses collègues, les autres intervenants et le public.

13. Mises à jour de la direction. Le président du conseil et président anime des réunions d'examen périodiques avec les membres du comité de direction.

14. Agent de liaison du groupe. Le président du conseil et président agit comme agent de liaison entre la haute direction de George Weston Limitée et la haute direction de la société.

15. Autres fonctions. Le président du conseil et président s'acquitte de toutes les autres fonctions qui lui sont confiées par le conseil.